



Démission reconversion - changement de formation

Par alexandra83

Bonjour,
Mon projet a été validé par Transition Pro.
Cependant mon souhait de formation a évolué. Puis-je changer de thématique de formation en touchant l'ARE ?

En parallèle, je continue à chercher du travail, si je trouve sans passer par une formation, est-ce que cela me portera préjudice par la suite avec France Travail ?

Merci

Par kang74

Bonjour

Nouvelle formation = nouveau projet .

A faire valider dans les mêmes conditions que le premier .
Faire une formation qui n'a pas été validée par un CEP ou dans le cadre d'un PPAE, tient de la démarche personnelle, qui fait que vous ne serez pas disponible pour votre recherche d'emploi ... et vous ne recevrez pas les ARE.
Qui plus est si vous avez démissionné .

Trouver du travail ne vous portera pas préjudice, mais si vous avez démissionné, vous ne serez pas complété, là aussi par les ARE .

Par alexandra83

Merci pour votre retour,